



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Troisième session

Rome, 7-9 juillet 2014

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1-3
II. Justification	4-10
III. Vue d'ensemble du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières	11-16
IV. Vers l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières ..	17-19
V. Orientations demandées	20
<i>Annexe I:</i> Projet de stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières	

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

I. INTRODUCTION

1. À sa quatorzième session ordinaire, la Commission a examiné et révisé le projet de priorités stratégiques relatives aux actions à mener dans le domaine des ressources génétiques forestières. Elle l'a adopté sous la forme du *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières* et a invité le Directeur général de la FAO à le porter à l'attention de la Conférence de la FAO. La Conférence de la FAO, à sa trente-huitième session de juin 2013, a adopté le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières.¹

2. La Commission, à sa dernière session, a également demandé à la FAO d'élaborer une stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières.² Elle a en outre encouragé l'Organisation à mobiliser des fonds en quantité suffisante, de préférence sous la forme de contributions volontaires, de manière notamment à aider les pays en développement à mettre en œuvre le Plan d'action mondial.³ Enfin, elle a invité son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (le Groupe de travail) à examiner la stratégie de mise en œuvre.⁴

3. Ce document présente brièvement des pistes stratégiques pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières et propose un projet de stratégie de mise en œuvre que le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner et réviser, le cas échéant, afin de recommander son approbation par la Commission.

II. JUSTIFICATION

4. Environ 31 pour cent de la surface terrestre du globe sont couverts par des écosystèmes forestiers complexes, contre 45 pour cent à l'époque préindustrielle. Les forêts fournissent directement ou indirectement à l'humanité des biens et des services écosystémiques (aliments, matières premières pour le logement, l'énergie et les industries manufacturières, protection des sols et de l'eau et habitat pour 80 pour cent de la biodiversité terrestre), et elles sont particulièrement importantes au regard du changement climatique, car elles contiennent plus de carbone que l'atmosphère.

5. Le déboisement fait toujours courir un grave danger à l'humanité, avec la disparition chaque année de quelque 130 000 km² de forêts, principalement pour utiliser leurs sols à d'autres fins. Le reboisement et le boisement permettent de récupérer une partie de ce qui a été perdu, mais 200 km² de forêts disparaissent encore chaque jour. Les dégradations de toutes sortes qui affectent les terres forestières concernent au moins la même surface. Les grands facteurs de la dégradation des écosystèmes forestiers et des ressources génétiques forestières sont notamment la conversion des forêts, la surexploitation, le surpâturage, les insectes, les maladies, la sécheresse, la pollution atmosphérique et les incendies. L'érosion des ressources génétiques forestières liée à ces pertes est impossible à mesurer, mais il ne fait aucun doute qu'elle est considérable⁵.

6. Il est vital de conserver les ressources génétiques forestières car elles sont irremplaçables et donc essentielles pour notre avenir. C'est la diversité génétique qui favorise l'évolution des différentes espèces d'arbres des forêts, et elle leur a permis de résister durant des millénaires à des conditions environnementales qui sont en train d'évoluer et sont souvent négatives. L'énorme diversité génétique que l'on rencontre chez les différentes espèces d'arbres et au sein d'une même espèce constitue une réserve de ressources précieuses pour l'humanité, et on est loin d'en avoir exploré toutes les possibilités. Sur toutes les espèces d'arbres, dont on estime le nombre de 80 000 à 100 000, 7 905 espèces sont mentionnées par les pays dans l'état de leurs ressources génétiques forestières; sur ce nombre, 30 pour cent font l'objet d'une gestion active, 50 pour cent sont menacées ou sujettes à

¹ C 2013/REP, paragraphe 77.

² CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 53.

³ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 54.

⁴ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 123.

⁵ FAO. 2014. L'état des ressources génétiques forestières dans le monde

l'érosion génétique, 30 pour cent sont conservées et moins de 10 pour cent ont été minutieusement étudiées afin de comprendre leur potentiel d'adaptation et de production. La sélection d'arbres sauvages pour des caractéristiques comme la taille de leurs fruits, leur qualité nutritive ou encore leur taux de croissance et leur forme offre un immense éventail de possibilités encore inexplorées d'accroître la quantité, la qualité et la productivité des produits des arbres, comme on l'a fait avec les cultures agricoles⁶.

7. Quand les ressources génétiques détenues par la population unique d'une espèce d'arbres disparaissent, on peut pratiquement les considérer perdues à jamais, car il est impossible de prévoir quand elles se reconstitueront, si tant est que cela puisse se produire. Il s'agit donc là de possibilités manquées avant même qu'il ait été possible de les identifier, et leur coût réel est difficile à évaluer. La qualité des ressources génétiques forestières qui est sans doute la plus sous-estimée – alors qu'elle est irremplaçable – est leur potentiel d'adaptation aux changements climatiques qui influencent déjà notamment la dynamique des infestations de ravageurs et la fréquence des épisodes de sécheresse.

8. Pour assurer une gestion durable des forêts et des arbres, y compris au sein de plantations et de systèmes agroforestiers, il convient de mieux comprendre la biologie des arbres, l'écologie et les ressources génétiques. De nombreuses espèces d'arbres sont susceptibles de renfermer une diversité génétique suffisante pour résister et s'adapter aux conditions climatiques à venir, mais sans une gestion active qui prend spécifiquement en compte la dynamique des flux génétiques et les tailles des populations, ce potentiel d'adaptation sera rarement exploité. De la même manière, il convient d'assurer, via la sélection, une gestion active et une conservation dynamique des qualités les plus précieuses des ressources génétiques forestières dont le potentiel d'amélioration est encore inexploité.

9. Il est nécessaire d'assurer la conservation *in situ* des populations d'arbres des forêts pour entretenir leur potentiel d'évolution dans des conditions favorables à la sélection naturelle et à d'autres processus écologiques qui ont des répercussions sur la diversité génétique. De nombreux pays ont créé des sites protégés, mais rares sont ceux qui assurent une gestion et un suivi actifs de ces zones pour préserver la diversité génétique. Dans l'idéal, pour ce qui concerne les espèces que l'on trouve dans plusieurs pays, la sélection, la gestion et le suivi des sites devraient faire l'objet d'une coordination internationale.

10. Les rendements des plantations forestières ont été nettement renforcés grâce à la sélection de sources semencières appropriées, à l'amélioration génétique et à la sylviculture; il est possible et nécessaire d'appliquer ces mêmes pratiques à la restauration des écosystèmes forestiers, ce qui permettrait de renforcer la durabilité de ces efforts et les avantages qu'ils apportent aux moyens d'existence. Cela demande une prise de conscience et le partage des connaissances de la part d'un plus large éventail de parties prenantes.

III. VUE D'ENSEMBLE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

11. Le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières est un cadre stratégique à l'appui de la conservation et de l'utilisation durable des arbres des forêts et d'autres ressources phytogénétiques forestières. Les priorités stratégiques du Plan d'action mondial étaient fondées sur les conclusions du premier rapport sur *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde*, élaboré sur la base de 86 rapports nationaux qui couvrent 85 pour cent des zones boisées de la planète, ainsi que sur les résultats de consultations régionales.⁷ Ces résultats ont été complétés par une série d'études thématiques menées par des experts internationaux.

⁶ Idem que pour la note de bas de page n° 5.

⁷ CGRFA/WG-FGR-2/13/Inf.4.

12. Le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières comporte une série de priorités stratégiques conçues pour traiter les défis lancés et les possibilités offertes aux gouvernements et aux parties prenantes aujourd'hui en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques forestières. Il est conçu comme un cadre, un guide et un catalyseur pour permettre la prise de mesures à différents niveaux et il favorise la coopération, la coordination et la planification tout en renforçant les capacités à différentes échelles.

13. Le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières s'articule autour de quatre domaines d'action prioritaires:

1. Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières;
2. conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières;
3. utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières;
4. politiques, institutions et renforcement des capacités.

14. Les principaux objectifs du Plan d'action mondial sont les suivants:

- renforcer la compréhension et la connaissance des ressources génétiques forestières;
- promouvoir l'utilisation et la gestion durable des ressources génétiques forestières;
- mettre au point et renforcer des programmes de conservation des ressources génétiques forestières *in situ* et *ex situ* grâce à une collaboration nationale, régionale et mondiale;
- faciliter l'accès aux informations sur les ressources génétiques forestières et leur partage aux niveaux régional et national;
- créer et renforcer des programmes nationaux visant à accroître la coopération régionale et internationale, notamment dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de la formation professionnelle sur l'utilisation et la gestion durables des ressources génétiques forestières, et renforcer les capacités institutionnelles;
- aider les pays, si nécessaire, à intégrer les besoins en matière de conservation et de gestion des ressources génétiques forestières dans des politiques, programmes et cadres d'action plus larges aux niveaux national, régional et mondial;
- promouvoir l'évaluation des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques liées aux ressources génétiques forestières, le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation, la reconnaissance de leurs rôles et, le cas échéant, la mise en place de politiques et de législations permettant de traiter efficacement ces questions;
- permettre un accès suffisant à du matériel de reproduction de qualité dans le domaine des forêts et son utilisation afin d'appuyer les programmes de recherche et développement aux niveaux national et régional, en conformité avec les lois et règlements internationaux en matière de propriété intellectuelle;
- encourager les approches écosystémiques et écorégionales afin de promouvoir efficacement l'utilisation et la gestion durables des ressources génétiques forestières;
- aider les pays et les institutions chargées de la gestion des ressources génétiques forestières à établir, appliquer et réexaminer régulièrement les priorités nationales en matière d'utilisation et de gestion durable des ressources génétiques forestières;
- renforcer les programmes nationaux et les capacités institutionnelles – en particulier dans les pays en développement et les économies en transition – et élaborer des programmes régionaux et internationaux pertinents. Ces programmes, qui porteraient

notamment sur l'enseignement, la recherche et la formation professionnelle, concerneraient la caractérisation, l'inventaire, le suivi, la conservation, la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières.⁸

15. Le Plan d'action mondial a un caractère facultatif et non contraignant. Son interprétation ou sa mise en œuvre ne doivent pas aller à l'encontre des dispositions de la législation nationale et des accords internationaux éventuellement applicables. Il constitue un document à évolution continue dont la mise à jour sera liée à la suite que la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture décidera de lui donner.⁹

16. Il convient de noter que la priorité relative de chacune des priorités stratégiques et des mesures correspondantes du Plan d'action mondial peut être très variable d'un pays et d'une région à l'autre. Cette priorité sera fonction des ressources génétiques elles-mêmes, du milieu naturel ou des systèmes de production concernés, des capacités de gestion effectives, des ressources financières disponibles ou des orientations générales déjà en cours de définition pour la gestion des ressources génétiques forestières.¹⁰

IV. VERS L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

17. Au cours de ses 30 années d'histoire, la Commission a élaboré plusieurs outils et mécanismes à l'appui de la mise en œuvre d'instruments de politique:

Le Mécanisme de facilitation¹¹ pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières pour l'alimentation et l'agriculture a été présenté à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture à sa neuvième session en 2002. L'objectif du portail du Mécanisme de facilitation est de favoriser la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de susciter la mobilisation de ressources techniques et financières. On y trouvera un large éventail d'informations, y compris des programmes, des projets et activités et des sources de financement intéressant les travaux qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques forestières.

La Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, adoptée en 2009 par la Commission, a pour objet «d'améliorer la disponibilité, la transparence, l'efficacité et l'efficience de la fourniture de ressources financières substantielles et supplémentaires, et de renforcer le coopération internationale, afin d'appuyer et de compléter les efforts déployés par les pays en développement et les pays en transition en vue de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques». Elle englobe «toutes les sources connues et potentielles de financement» relevant de ces objectifs. En outre, elle reconnaît que la responsabilité de sa mise en œuvre incombe principalement aux gouvernements nationaux. Ainsi que l'envisageait le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, un compte fiduciaire de la FAO a été créé pour recevoir les contributions volontaires à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques. Les procédures d'utilisation des ressources du Compte fiduciaire –priorités convenues, critères d'éligibilité, procédures opérationnelles et dispositions relatives à l'établissement de rapports – sont établies dans le cadre de la Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources

⁸ GPA FGR, paragraphe 16.

⁹ GPA FGR, paragraphes 6 et 7.

¹⁰ GPA FGR, paragraphe 8.

¹¹ <http://www.fao.org/agriculture/crops/thematic-sitemap/theme/seeds-pgr/gpa/fs0/fr/>

zoogénétiques. Les contributions reçues par le Compte fiduciaire sont utilisées pour appuyer les activités de mise en œuvre aux niveaux national et régional.

Dans le domaine des ressources zoogénétiques et phylogénétiques, la Commission a examiné et approuvé une série de directives et de normes techniques qui ont pour but de faciliter la mise en œuvre des plans d'action mondiaux connexes, y compris les directives sur la préparation de Stratégies et de plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques¹², des directives sur les Stratégies de sélection pour la gestion durable des ressources zoogénétiques¹³, et des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture¹⁴.

18. Si le contenu, les objectifs, les destinataires et le niveau d'application des outils susmentionnés sont très variables, tous ont pour objectif d'appuyer la mise en œuvre d'instruments de politique élaborés, mis au point et approuvés ou adoptés par la Commission. La grande diversité de ces outils reflète celle des éléments susceptibles d'être intégrés dans une stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières.

19. Toutefois, la Commission n'a pas spécifié quels éléments devraient être inclus dans la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial. Ainsi, le projet de stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières (Projet de stratégie de mise en œuvre) tel qu'il figure à l'*Annexe I* du présent document rassemble divers éléments dont le Groupe de travail pourra souhaiter recommander l'inclusion à la Commission; néanmoins, plutôt que de donner des précisions sur tel ou tel élément, le projet indique les mesures que le Groupe de travail pourra souhaiter envisager de prendre pour améliorer et renforcer progressivement la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Les mesures envisagées dans le projet de Stratégie de mise en œuvre consistent notamment à:

- mener des activités de plaidoyer et de sensibilisation internationale;
- créer et appuyer des réseaux mondiaux et régionaux pertinents;
- aider les pays à élaborer des stratégies nationales et régionales pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
- aider les pays à mobiliser un financement suffisant et durable pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
- élaborer des normes techniques internationales pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières et appuyer leur mise en application;
- élaborer une stratégie de financement pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
- assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de la situation et des tendances des ressources génétiques forestières, et établir des rapports connexes.

V. ORIENTATIONS DEMANDÉES

20. Le Groupe de travail est invité à examiner et à modifier, le cas échéant, le *Projet de Stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières* tel qu'il figure à l'*Annexe I* du présent document, et à recommander à la Commission qu'elle l'adopte.

¹² <http://www.fao.org/docrep/012/i0770f/i0770f.pdf>

¹³ <http://www.fao.org/docrep/012/i1103f/i1103f.pdf>

¹⁴ <http://www.fao.org/docrep/019/i3704e/i3704e.pdf>

ANNEXE I

PROJET DE STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

OBJECTIF

Cette Stratégie de mise en œuvre a pour objet d'identifier des outils et des mécanismes qui permettront à la Commission d'appuyer et de renforcer la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières (le Plan d'action mondial), adopté par la Conférence de la FAO à sa trente-huitième session de juin 2013.

OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Comme l'indique le Plan d'action mondial dans son paragraphe 16, ses objectifs sont les suivants:

- renforcer la compréhension et la connaissance des ressources génétiques forestières;
- promouvoir l'utilisation et la gestion durable des ressources génétiques forestières;
- mettre au point et renforcer des programmes de conservation des ressources génétiques forestières *in situ* et *ex situ* grâce à une collaboration nationale, régionale et mondiale;
- faciliter l'accès aux informations sur les ressources génétiques forestières et leur partage aux niveaux régional et national;
- créer et renforcer des programmes nationaux visant à accroître la coopération régionale et internationale, notamment dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de la formation professionnelle sur l'utilisation et la gestion durables des ressources génétiques forestières, et renforcer les capacités institutionnelles;
- aider les pays, si nécessaire, à intégrer les besoins en matière de conservation et de gestion des ressources génétiques forestières dans des politiques, programmes et cadres d'action plus larges aux niveaux national, régional et mondial;
- promouvoir l'évaluation des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques liées aux ressources génétiques forestières, le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation, la reconnaissance de leurs rôles et, le cas échéant, la mise en place de politiques et de législations permettant de traiter efficacement ces questions;
- permettre un accès suffisant à du matériel de reproduction de qualité dans le domaine des forêts et son utilisation afin d'appuyer les programmes de recherche et développement aux niveaux national et régional, en conformité avec les lois et règlements internationaux en matière de propriété intellectuelle;
- encourager les approches écosystémiques et écorégionales afin de promouvoir efficacement l'utilisation et la gestion durables des ressources génétiques forestières;
- aider les pays et les institutions chargées de la gestion des ressources génétiques forestières à établir, appliquer et réexaminer régulièrement les priorités nationales en matière d'utilisation et de gestion durable des ressources génétiques forestières;
- renforcer les programmes nationaux et les capacités institutionnelles – en particulier dans les pays en développement et les économies en transition – et élaborer des programmes régionaux et internationaux pertinents. Ces programmes, qui porteraient notamment sur l'enseignement, la

recherche et la formation professionnelle, concerneraient la caractérisation, l'inventaire, le suivi, la conservation, la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières.

SUIVI ET EXAMEN DE LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

La Commission assurera le suivi de l'exécution de la stratégie de mise en œuvre et procédera à son examen et à sa révision le cas échéant, afin de combler les lacunes et de répondre aux besoins y relatifs.

DOMAINES D'ACTION DE LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

La stratégie de mise en œuvre prévoit de prendre des mesures spécifiques dans les domaines ci-après:

- activités de plaidoyer et de sensibilisation internationale;
- mise en place et de réseaux mondiaux et régionaux pertinents et appui connexe;
- aide aux pays dans l'élaboration de stratégies nationales et régionales à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
- aide aux pays dans la mobilisation durable de fonds suffisants à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
- élaboration de normes techniques internationales relatives aux ressources génétiques forestières et appui à leur mise en application;
- élaboration d'une stratégie de financement à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
- suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de la situation et des tendances des ressources génétiques forestières, et établissement de rapports connexes.

I. Activités de plaidoyer et de sensibilisation internationale

Conformément à la priorité stratégique 26, il convient de prendre des mesures et de mettre au point des outils de plaidoyer en faveur des ressources génétiques forestières afin que la gestion et l'utilisation durables de ces dernières puissent faire l'objet d'une communication et d'un partage d'informations efficaces.

Le premier rapport sur *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde* et le compte rendu synthétique¹⁵ sont des outils de communication et de sensibilisation particulièrement importants. Il conviendra toutefois de mettre au point une stratégie de communication qui sensibilise les décideurs et les techniciens et administrateurs du secteur forestier au rôle fondamental des ressources génétiques forestières et à la nécessité de prendre des mesures à l'appui de leur gestion et de leur utilisation durables.

MESURES À PRENDRE: La Commission invite la FAO à mettre au point une stratégie et des outils de communication qui permettront d'assurer une communication efficace et le partage d'informations relatives à la conservation et à l'utilisation durables des ressources génétiques forestières, ainsi qu'à leur mise en valeur. La FAO doit contribuer à la formation de techniciens et d'administrateurs du secteur forestier en collaboration avec ses partenaires.

¹⁵ FAO 2014. *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde – Compte rendu synthétique*

II. Mise en place de réseaux mondiaux et régionaux pertinents et appui connexe

Les priorités stratégiques 24 et 25 prévoient la mise en place et le renforcement de réseaux régionaux et mondiaux.

Compte tenu du fait que les flux génétiques ne s'arrêtent pas aux frontières des pays et que de nombreuses questions peuvent être mieux traitées si elles le sont sur le plan international, une coordination régionale s'avère nécessaire. Les commissions forestières régionales de la FAO sont amenées à jouer un rôle déterminant en la matière. Au niveau régional, les institutions et processus intergouvernementaux régionaux comme Forest Europe, la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) et l'Organisation du Traité de coopération amazonienne sont tout aussi importants. Leur participation à la mise en œuvre du Plan d'action mondial sera essentielle, y compris en facilitant son intégration dans les stratégies et les programmes régionaux selon qu'il conviendra. Les réseaux régionaux (comme les programmes pour les ressources génétiques forestières EUFORGEN, SAFORGEN, LAFORGEN, APFORGEN) sont bien placés pour renforcer la coordination et la collaboration entre les instituts de recherche en matière de technologie, de suivi, de conservation *in situ* et *ex situ*, de sensibilisation, de mise en œuvre de politiques, de mobilisation de ressources et de partage d'informations.

Leur contribution peut être déterminante pour assurer la mise en œuvre du Plan d'action mondial, notamment pour ce qui est de:

- favoriser la bonne marche du suivi de l'état des ressources génétiques forestières concernant les espèces transfrontières, ainsi que l'établissement de rapports connexes pertinents;
- coordonner l'évaluation des risques et les mesures de conservation intéressant les espèces importantes à l'échelle régionale;
- identifier les besoins en matière de recherche et planifier et élaborer des propositions de projets communs;
- servir de «courtier intègre» indépendant afin de faciliter la coopération bilatérale et multilatérale entre les pays, ainsi que pour mobiliser des fonds à affecter aux activités;
- élaborer et mettre à jour des bases de données régionales sur les ressources génétiques forestières;
- favoriser et promouvoir des programmes d'amélioration génétique et la domestication d'espèces d'arbres de valeur à l'appui de la conservation des forêts et des moyens d'existence;
- dégager un consensus sur les questions et les politiques régionales qui ont une incidence sur les ressources génétiques forestières;
- sensibiliser le public aux questions liées aux ressources génétiques forestières dans le cadre des organisations et des tribunes régionales;
- mieux faire entendre le point de vue des régions dans le cadre des débats internationaux sur la conservation et la gestion des ressources génétiques forestières.

MESURES À PRENDRE: La Commission encourage la mise en place de réseaux internationaux et régionaux et demande à la FAO, d'appuyer et de renforcer les réseaux existants avec la collaboration de ses partenaires et sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, y compris en organisant différents ateliers, en identifiant les meilleures pratiques de partage d'informations et en mettant en place des réseaux régionaux et internationaux. Ces activités permettront de renforcer la coordination et la coopération en matière d'outils technologiques, de suivi, de conservation *in situ* et *ex situ*, de sensibilisation, de mise en œuvre des politiques, de mobilisation de ressources et de partage d'informations. En outre, la Commission recommande à la FAO d'identifier des partenaires stratégiques susceptibles de contribuer à faciliter la mise en œuvre de certaines priorités stratégiques, y compris des organisations internationales, des centres pertinents du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), d'autres instituts de recherche et des organisations non gouvernementales (ONG).

III. Aide aux pays dans l'élaboration de stratégies nationales et régionales à l'appui de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières

La priorité stratégique 18 reconnaît de manière explicite qu'il est important de pouvoir disposer de stratégies nationales à l'appui de la conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières et de leur utilisation durable. Le Plan d'action mondial fournit un cadre international agréé aux efforts déployés pour renforcer la gestion et l'utilisation durables des ressources génétiques forestières, avec un objectif clair: appuyer l'utilisation et la gestion durables des ressources génétiques forestières pour permettre aux arbres des forêts de perdurer et de s'adapter à l'évolution des conditions environnementales, ce qui permettra de relever les défis présents et futurs en matière de sécurité alimentaire, d'atténuation de la pauvreté et de développement durable.

Les stratégies nationales et régionales constituent des outils efficaces à l'heure de faire déboucher le Plan d'action mondial et l'élan international qu'il a suscité sur des activités nationales et régionales qui favoriseront la mise en œuvre du Plan d'action mondial. S'ils sont bien conçus, les stratégies et les plans d'action régionaux et nationaux élaborés pourront servir de base à l'identification d'interventions nationales, régionales et internationales susceptibles de mobiliser efficacement des ressources financières et de les affecter au renforcement des capacités de gestion des ressources génétiques forestières.

Ces stratégies et plans d'action régionaux et nationaux pourraient comprendre, sans s'y limiter, des activités visant à: identifier les priorités dans le cadre du Plan d'action mondial; mettre en place et renforcer des systèmes de suivi, évaluer l'état des ressources génétiques forestières et identifier les risques auxquels elles sont exposées; désigner des points de contact et des comités de parties prenantes nationaux; coordonner la mise en œuvre du Plan d'action mondial et rendre compte à la Commission.

MESURES À PRENDRE: La FAO est invitée à élaborer des directives en vue de la préparation de stratégies et de plans d'action régionaux et nationaux à l'appui de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières et à établir, le cas échéant, des synergies avec d'autres instruments et stratégies pertinents comme les Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB).

IV. Aide aux pays dans la mobilisation durable de fonds suffisants à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières

La priorité stratégique 27 invite l'Organisation à aider les pays et les parties prenantes à élaborer des programmes adaptés à l'appui de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières et à mobiliser durablement des fonds suffisants à cet effet.

La fourniture d'informations sur les mandats des donateurs, les politiques, les critères d'éligibilité et les procédures de soumission de propositions de financement pourra aider les pays à mobiliser plus efficacement des ressources financières et à se procurer des fonds auprès de sources qui n'étaient pas disponibles jusqu'à présent. Ces informations pourraient être recueillies et tenues à jour par la FAO, qui les mettrait à la disposition des membres de la Commission.

MESURES À PRENDRE: La FAO est invitée à recueillir, actualiser régulièrement et publier sur son site web des informations sur les mandats des donateurs, les politiques, les critères d'éligibilité et les procédures de soumission des propositions de financement en vue de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières. En outre, l'Organisation est invitée à informer les donateurs, selon qu'il conviendra, sur l'importance des ressources génétiques forestières à l'heure de résoudre de graves problèmes mondiaux comme l'insécurité alimentaire, la dégradation des sols et les effets du changement climatique; la FAO est également invitée à déployer des efforts en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets communs.

V. Élaboration de normes techniques internationales relatives à la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières, et appui à leur mise en application

La priorité stratégique 3 préconise l'élaboration de normes techniques, de protocoles et d'indicateurs internationaux relatifs à l'inventaire des ressources génétiques forestières, à leur caractérisation et au suivi des tendances et des risques connexes. On trouvera une série d'indicateurs proposés pour l'évaluation de l'état et des tendances des ressources génétiques forestières dans l'étude thématique de la FAO sur les indicateurs;¹⁶ toutefois, davantage de travaux sont encore nécessaires pour mettre les indicateurs au point et les rendre opérationnels.

MESURES À PRENDRE: La FAO est invitée à renforcer sa collaboration avec les partenaires concernés, y compris les centres du CGIAR, et à poursuivre, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires, l'élaboration de normes techniques, de protocoles et d'indicateurs en vue de l'évaluation de l'état et des tendances des ressources génétiques forestières, de leur caractérisation et du suivi des tendances et des risques connexes dans le cadre des inventaires forestiers nationaux et d'autres programmes relatifs aux forêts.

VI. Élaboration d'une stratégie de financement à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial

Si la mise en œuvre du Plan d'action mondial ne réclame pas la mise en place d'une stratégie de financement, son déploiement, notamment dans les pays en développement, dépendra de la disponibilité de fonds supplémentaires.

MESURES À PRENDRE: La FAO est invitée à élaborer un projet de stratégie de financement à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, y compris des procédures relatives à l'utilisation des ressources au titre d'un compte fiduciaire de la FAO qu'il conviendra de créer.

VII. Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de la situation et des tendances des ressources génétiques forestières, et établissement de rapports connexes

La parution du deuxième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde est actuellement prévue pour 2022-2023 (CGRFA-19)¹⁷. Jusqu'à cette date, les pays et les coordonnateurs sont tenus de présenter des rapports périodiques concernant la mise en œuvre du Plan d'action mondial. La FAO pourrait diffuser les stratégies et les plans d'action nationaux à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial par le biais d'un site web spécifique. De leur côté, les pays (ou leurs coordonnateurs nationaux) pourraient publier les rapports intérimaires de mise en œuvre et les rapports sur l'état et les tendances des ressources génétiques forestières sur un autre site web. Pour ce faire, il conviendrait d'obtenir l'aval de la Commission concernant la fréquence des rapports. Forte des rapports nationaux qu'elle recevrait, la FAO serait en mesure de publier des rapports périodiques sur l'état et les tendances des ressources génétiques forestières, et ces rapports seraient soumis pour examen au Groupe de travail et à la Commission.

MESURES À PRENDRE: La FAO est invitée à présenter, pour examen par le Groupe de travail et la Commission à leurs prochaines sessions, un projet de calendrier et de directives conformes aux indicateurs approuvés pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et établir les rapports connexes.

¹⁶ L. Graudal, et al. 2014. *Indicateurs relatifs à la diversité génétique forestière, à l'érosion et à la vulnérabilité*. Étude thématique pour L'état des ressources génétiques forestières dans le monde. Rome, FAO (Sous presse).

¹⁷ Voir CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 65.